

18^{ème} RALLYE NATIONAL DU LARAGNAIS

2 au 4 Juin 2017

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|--|--|
| Parution du règlement-Ouverture des engagements | Lundi 1 mai 2017 |
| Clôture des engagements | Lundi 22 mai 2017 Minuit |
| Parution du Road-Book A retirer au Café de la Gare à Laragne | Samedi 27mai 2017 |
| Dates et heures des reconnaissances | Samedi 27 mai 2017 |
| De 8 h à 20 h les 3 jours | Dimanche 28 mai 2017 Vendredi 2 juin 2017 |
| Vérifications administratives Zone Artisanale du Plan à Laragne | Vendredi 2 juin 2017 De 14h00 à 21h15 |
| Vérifications techniques Place des Aires à Laragne | Vendredi 2 juin 2017 De 14h15 à 21h30 |
| Shakedown | Vendredi 2 juin 2017 De 15h00 à 19h00 |
| 1^{ère} réunion des Commissaires sportifs Gymnase de Laragne | Vendredi 2 juin 2017 - 20h30 |
| Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ Parc fermé – Place des Aires à Laragne | Vendredi 2 juin 2017 - 22h00 |
| Départ de la 1^{ère} étape Heure de mise en place du parc de départ le : | 3 Juin à 8 h 00, Lieu: Place des Aires |
| Arrivée de la 1^{ère} étape Parc fermé – Place des Aires à Laragne | Samedi 3 juin 2017 -18h35 |
| Publication des résultats de la 1^{ère} étape et des Heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape Parc fermé – Place des Aires à Laragne | Samedi 3 juin 2017 - 21h00 |
| Départ de la 2^{ème} étape Parc fermé – Place des Aires à Laragne | Dimanche 4 juin 2017 - 8h00 |
| Arrivée du Rallye Parc fermé – Place des Aires à Laragne | Dimanche 4 juin 2017 - 13h08 |
| Vérifications finales éventuelles Garage Audibert à Laragne | |
| Publication des résultats du Rallye Parc fermé – Place des Aires à Laragne | Dimanche 4 juin 2017 - 15h00 |
| Remise des prix Place des Aires à Laragne | Dimanche 4 juin 2017 - 16h00 |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes organise les 2-3 et 4 juin 2017 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le **07/04/2017** sous le numéro **27** et par la FFSA le **11/05/2017** sous le permis d'organiser **numéro 467**

Comité d'Organisation

Présidents : Dominique LAMY Président de l'ASA des Alpes
"Kiki" PASCAL Président de l'Auto-Sport du Laragnais
Secrétariat du Rallye : AUTO-SPORT DU LARAGNAIS
Chez Kiki PASCAL
ARZELIERS – 05300 LARAGNE

Permanence du rallye : Gymnase de LARAGNE du 2 juin 2017 à 14 h 00 au 4 juin 2017 à 18 h.

Organisateur technique

AUTO-SPORT DU LARAGNAIS : Chez Kiki PASCAL
ARZELIERS – 05300 LARAGNE
Portable : 06.08.67.87.17

Site Internet : www.autosportdularagnais.com

Contacts : kikipascal05@wanadoo.fr

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

MARCELLIN Jean-Jacques Licence 2499

Membres du Collège des Commissaires Sportifs

CHAPIN Jeannie Licence 8999

GHIGO Denyse Licence 1968

Directeur de Course

GHIGO Gérard Licence 1967

Directeurs de Course Adjoints

COULET Christian Licence 3650

EYDOUX André Licence 7205

SCHMIT Clair Licence 9199

MAGNAN Jean Michel Licence 227785

Médecin Chef

DOMERGUE Christian Licence 185261

Commissaires Techniques

BORDERON Loys(Responsable)Licence 183288

BLANC Philippe Licence 38131

TURPIN Dominique Licence 119028

FORESTELLO J-Pierre Licence 11620

MAIANO Marc Licence 37395

Chargées des relations avec les concurrents

FABRIES Francis Licence 6904

SCHMIT Sylvie Licence 36488

FORESTELLO Isabelle Licence 138486

Délégué de la Ligue du Sport Automobile PACA

POCHON Patrice Licence 11563

Chargé des relations avec la presse

GEYMET Ludivine Licence en cours

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Laragnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes Coefficient 3

Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu :

A Laragne le 2 juin 2017 de 14h00 à 21h30

- Vérifications administratives de **14h à 21h15** Zone Artisanale Le Plan (entrée Sud de Laragne) :

- Vérifications techniques de **14h15 à 21h30** sur la Place des Aires

Les vérifications finales seront effectuées au Garage AUDIBERT - Agent FORD – LARAGNE.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. *DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS*

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye National du Laragnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **jusqu'au 22 mai 2017** minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'Auto-Sport du Laragnais.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **490.00 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **980.00 €.**

Les concurrents désirant participer au shakedown devront rajouter à leur droit d'engagement la somme de 10.00 €.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. *ASSISTANCE*

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée : Zone Artisanale Le Plan à Laragne

4.3.2.3P. *Limitation de changements de pièces*

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. *IDENTIFICATION DES VEHICULES*

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mmx110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mmx110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. *DESCRIPTION*

Le Rallye National du Laragnais représente un parcours de **425,582 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **121,035 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5 : Col Pierre Vesce-St Jean – 19,625 km

ES 2.4.6.8 : Col de Faye – 8,485 km

ES 7.9 : Chabestan – 14,110 km

L'itinéraire figure dans l'annexe "Itinéraire".

SHAKEDOWN :

La participation à ces essais non chronométrés n'est pas obligatoire.

Ne pourront y participer que les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

L'équipage devra se présenter au complet au départ, équipé de tout l'équipement réglementaire en épreuve spéciale.

IMPORTANT :

Les concurrents font part de leur décision en cochant la case prévue sur la demande d'engagement. Toutefois, pour garder au shakedown sa valeur d'essais, il sera exceptionnellement possible de signaler sa participation à l'organisateur au plus tard le **1 juin à minuit**.

La liste des participants doit être fournie au directeur de course à l'ouverture des vérifications.

Le nombre de passages est limité à 3.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu de **8h à 20 h les 27 et 28 mai et le 2 juin 2017**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chefs de poste : Chasuble orange barrée noir

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera Place des Aires à LARAGNE le dimanche **4 juin 2017 à 16h00**.

Les prix en espèces sont cumulables.

Les chèques seront envoyés à l'adresse du pilote la semaine suivant le rallye.

| | | |
|-----------------------|------------------|-------|
| <u>SCRATCH</u> | 1 ^{er} | 490 € |
| | 2 ^{ème} | 430 € |
| | 3 ^{ème} | 360 € |

| | | | |
|-----------------------|------------------|---------------|-------|
| <u>FEMININ</u> | 1 à 2 partantes | + 2 partantes | |
| | 1 ^{ère} | 240 € | 240 € |
| | 2 ^{ème} | | 200 € |

| | | | |
|----------------------|------------------|--------------|-------|
| <u>GROUPE</u> | 1 à 4 partants | + 4 partants | |
| | 1 ^{er} | 240 € | 240 € |
| | 2 ^{ème} | | 220 € |
| | 3 ^{ème} | | 200 € |

| | | | | | |
|----------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|--------------|
| <u>CLASSE</u> | 1 à 3 partants | 4 à 6 partants | 7 à 9 partants | 10 à 12 partants | +12 partants |
| | 1 ^{er} | 490 € | 490 € | 490 € | 490 € |
| | 2 ^{ème} | | 390 € | 390 € | 390 € |
| | 3 ^{ème} | | | 290 € | 290 € |

4^{ème}
5^{ème}

190 €

190 €

140 €

REMORQUES : Comme chaque année, pendant toute la durée du rallye, un parking fermé, à accès réservé et gratuit, est prévu pour les remorques.

DEPANNAGE : En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.